

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 12 janvier 2015

n°9

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut – Avenant au marché de travaux du lot n° 10

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a réalisé les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut. Un appel d'offres a été lancé, 17 lots sur 20 ont été attribués pour un montant de 4 104 322,21 € HT (options incluses), puis les 3 derniers lots ont été attribués à l'occasion d'une seconde consultation pour un montant global de 4 232 182,70 € HT.

L'option d'un contrat d'entretien a été prise en compte lors de la signature du marché du lot n° 10 (ascenseur). Toutefois, cette option n'a finalement pas été retenue par la commission d'appel d'offres. C'est pourquoi, il convient de la retirer du marché initial par la signature d'un avenant.

* * * * *

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 17 octobre 2011 portant sur la modification n° 2 de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 9 du bureau communautaire du 24 octobre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 15 du bureau communautaire du 19 novembre 2012 portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 11 du bureau communautaire du 11 février 2013, portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 15 du bureau du 9 septembre 2013 portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant, conformément au tableau ci-dessous, ainsi que toutes pièces y afférentes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 12 janvier 2015****n°9****page 2/2**

Lot n°10 – Ascenseur CFA	<u>Marché initial :</u>	
	Base	44 900,00 € HT
	Option	1 720,00 € HT
	Avenant n° 1	- 1 720,00 € HT
	Soit un total de 44 900,00 € HT Soit une diminution de 3,68 %	

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 14/01/2015

Publié au siège de la CAPC, le 15/01/2015

n°79

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER